

PLAN D'AFFECTATION

La Borbaz Échelle 1 : 1000

Enquête publique Juin 2024

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du :		Soumis à l'enquête publique du :	
Le Syndic :		au :	
La Secrétaire :	Le Syndic :	La Secrétaire :	Le Syndic :
Adopté par le Conseil général dans sa séance du :		Approuvé par le Département compétent Lausanne, le :	
Le Président :	La Secrétaire :	La Cheffe du département :	
		Entré en vigueur le :	

Jaquier Pointet SA
Geomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
info@jppo.ch
www.jppo.ch

LÉGENDE

- Limite de commune
- Périmètre du plan d'affectation
- Distance inconstructible à 10 mètres de la limite forestière (art. 27 LVLfo)

AFFECTATION

- Zone agricole spécialisée 16 LAT (ASP)

AIRES

- Périmètre d'implantation des constructions - Aire des constructions
- Périmètre d'implantation des constructions - Aire de production
- Périmètre d'implantation des constructions - Aire d'installations techniques
- Autre périmètre superposé - Aire d'accès et de chargement
- Autre périmètre superposé - Aire de verdure

- Autres prescriptions
- Autre périmètre superposé - Secteur à transition paysagère
 - Autre périmètre superposé - Secteur à constructibilité restreinte

MOBILITE

- Secteur de stationnement
- Accès dont la localisation est indicative mais le principe est contraignant

PATRIMOINE

- Région archéologique (à titre indicatif)

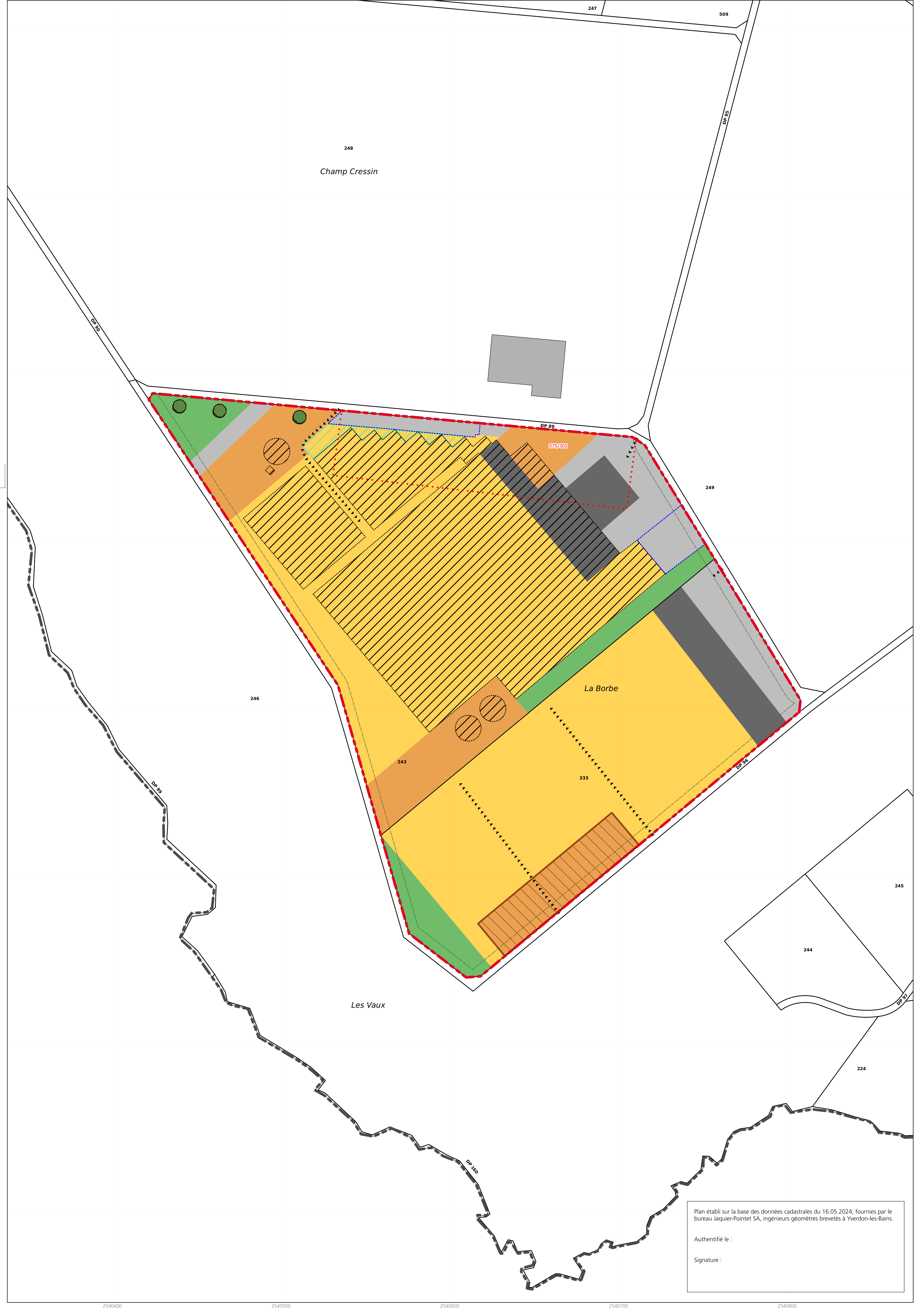
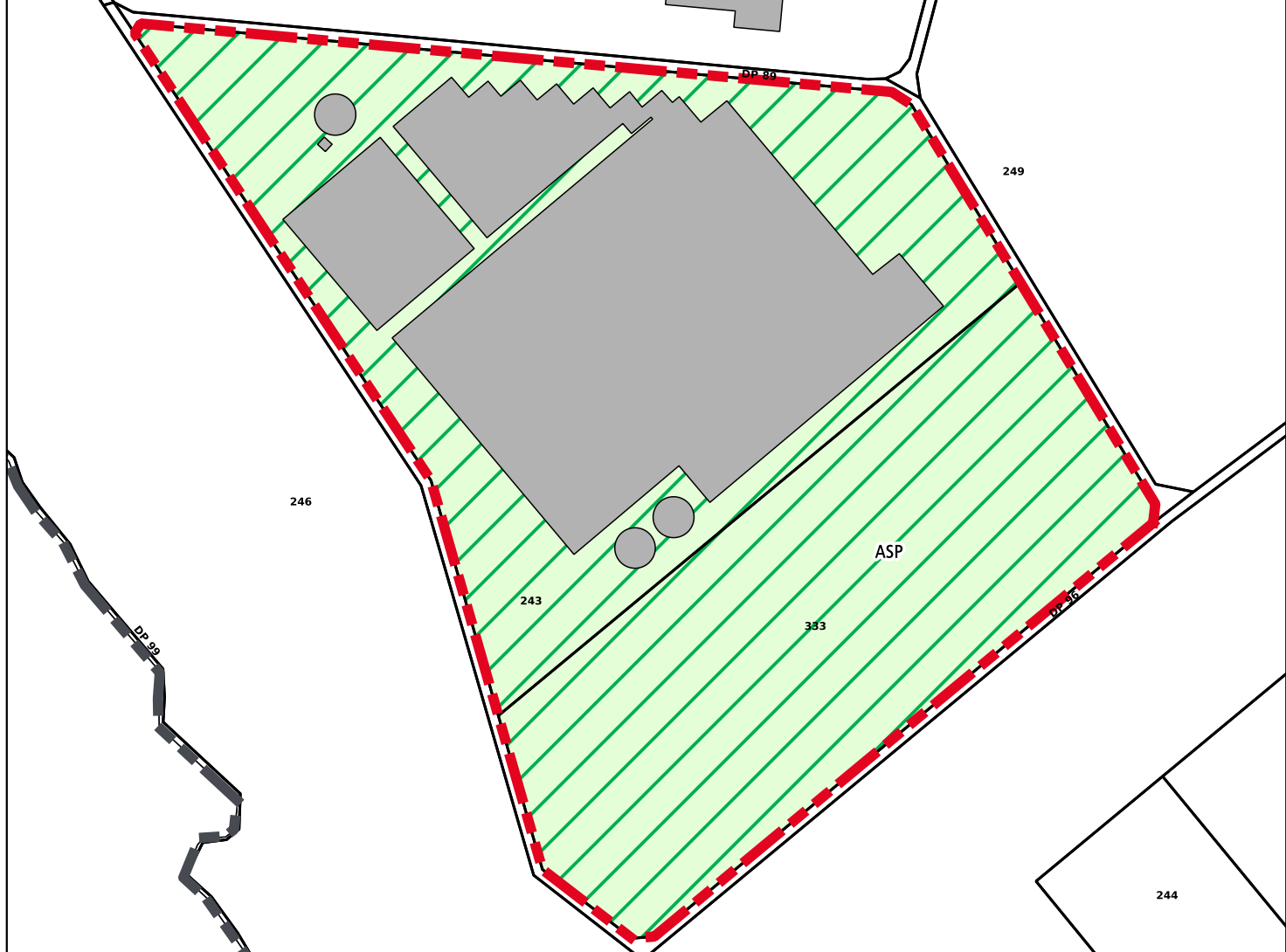
ENVIRONNEMENT

- Arborisation
- Arborisation à créer (nombre et localisation sont indicatifs mais le principe est contraignant)

ETAT FONCIER

N° parcelle	Propriétaire	Superficie comprise dans le PA (m2)
243	Nicolas Desarzens	44'509
333	Nicolas Desarzens	26'978
Total		71'487

PLAN DES AFFECTATIONS AU 1 : 2'500



Plan établi sur la base des données cadastrales du 16.05.2024, fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le : _____

Signature : _____